Communiqué de presse:

**Namur, province inclusive! Une rentrée scolaire pas comme les autres**

*Quand deux écoles deviennent extraordinaires*

Ce premier septembre 2017, en province de Namur, non pas une mais deux écoles primaires ordinaires ouvriront leurs portes, à ce jour, à 13 enfants porteurs de handicap mental (relevant du type 2 de l’enseignement spécialisé)

En effet, l'école communale de Bièvre et le Séminaire de Floreffe ouvrent  chacune, parmi toutes leurs classes ordinaires, une classe verticale (de la 1ère à la 6ème primaire) pour enfants porteurs de déficiences mentales. Cette classe proposera dès lors une pédagogie adaptée aux enfants à besoins spécifiques par le biais des écoles spécialisées (l'école d'enseignement spécialisé CFWB "Le Caillou" d'Anseremme et le centre scolaire Claire d’Assisse de Bouge) associées au projet, tout en garantissant à ces enfants de pouvoir évoluer dans un milieu ordinaire.

Ces projets réunissent le meilleur des deux mondes. Les enfants bénéficieront de tout l’encadrement dont ils ont besoin (logo, kiné, puéricultrice, plan individuel d'apprentissage,…) tout en     étant inclus dans la vie quotidienne de l’école (gym, repas, activités transversales, excursions, etc.). Selon le niveau des enfants, des sessions d’accrochage en français, math, edm seront organisées dans les classes ordinaires.

Ces projets rassemblent déjà, au sein de la province de Namur, de nombreuses familles qui y ont inscrits leur enfant.

*L’inclusion, pourquoi ?*

Ces projets, à l'instar du projet pilote de Mont-sur-Marchienne, ont pour vocation principale de rendre la société handicap inclus et de permettre à tout un chacun d'y évoluer librement à hauteur de ses compétences propres. Les bénéfices sont nombreux pour tous les enfants.

*Les principaux bienfaits pour les enfants porteurs de déficiences mentales sont*

         La reconnaissance. À savoir, la possibilité de faire partie intégrante de la société, d’être reconnu avant tout comme un élève à part entière au sein d’un groupe, d’avoir une valeur en soi et au-delà du handicap.

         Des comportements plus normés. En effet, n’importe quel enfant apprend essentiellement par mimétisme. En « copiant » des comportements d’enfants ordinaires, les enfants porteurs de retard mental se forgent des attitudes plus adaptées à la vie en société.

         L’amélioration de la communication, du vocabulaire, des relations avec autrui, etc…

*De leurs côtés, les enfants ordinaires bénéficient d’une*

         Citoyenneté renforcée.  La confrontation à la différence leur permet d’accepter les différences individuelles et de développer plus de tolérance. Les élèves ordinaires peuvent mieux comprendre le handicap en le côtoyant et ainsi le démystifier.

         Diminution du (cyber) harcèlement. En étant ouverts et tolérants face au handicap, ils comprennent que l’altérité, loin d’être une raison de moquerie, est au contraire une richesse. En acceptant les différences de l’autre, ils apprennent à accepter leurs propres faiblesses.

         Aide pédagogique. Toutes les ressources et assistances didactiques déployées pour encadrer l’apprentissage des enfants à besoins spécifiques bénéficient à l’ensemble des écoliers. De plus, l’arrivée dans l’école de professionnels spécialement formés crée une saine et dynamique émulation éducative.

En conclusion, l’inclusion de l’enfant porteur de handicap dans un milieu scolaire ordinaire permet d’atteindre des objectifs de développement des compétences cognitives, psychomotrices et sociales de l’enfant.  De manière générale, l’inclusion favorise l’insertion de l’enfant dans l’ensemble de la société. Cette approche s’avère également bénéfique pour les autres enfants qui développent leur respect de l’autre, leur empathie et leur estime de soi.

Mais avant tout, la réussite réside dans le nombre d’enfants inscrits. Chacune des deux écoles disposent encore de places libres nécessaires à la pérennité de leur projet.

--

Jean-Charles **COLLIN**

Maître-assistant:
Économie politique & Économie de l'environnement

Coordinateur Bachelier Conseiller en Développement durable

Haute École de la Province de Namur

**gsm:** **0486/177.701**

**mail:** jean-charles.collin@profs.hepn.be

[**www.hepn.be**](https://www.hepn.be/)